



# Union Sportive Vendômoise de Natation

**FICHE DE POSTE CDI ENTRAÎNEUR DE L'USV NATATION poste à pourvoir  
le premier septembre 2024**

**Candidature à envoyer à l'adresse [copresidentes@usv-natation.fr](mailto:copresidentes@usv-natation.fr) avant le 20 juin,  
lettre de motivation et CV**

L'éducateur sportif est sous l'autorité du président(e) ou co-président(es) de l'USV NATATION et chargé d'enseigner et encadrer la pratique de la natation.

## **MISSIONS :**

### Exigences du Poste

BEESAN, BPJEPS AAN, titulaire du BF4 serait en plus, MNS ou en formation , DEJEPS Natation de course, diplôme Nagez Forme Santé ou formation obligatoire au Nagez Forme Santé, diplôme Aisance aquatique

### Animation :

Il participe à la campagne d'inscription des adhérents chaque début de séance sportive.

Assurer l'encadrement des différents groupes de loisirs (apprentissage et perfectionnement adolescents, adultes, seniors, sport adapté et nageurs forme et santé).

Assurer la surveillance du groupe Natation Artistique.

- Assurer l'encadrement de l'école de natation
- Assurer l'encadrement des groupes de compétitions jeunes et des maîtres (nageurs de plus de 25 ans) afin de les emmener vers la pratique la plus haute possible.
- Assurer l'encadrement du Water-polo
- Assurer l'encadrement de la nage en eau libre (entraînements et compétitions)
- Etre présent, assurer l'organisation et l'encadrement des différentes compétitions organisées au niveau départemental, régional, interrégional et national et des manifestations du club
- Assurer l'organisation des compétitions à Vendôme et être chargés d'aller chercher le matériel nécessaire pour une compétition (sono, podiums etc..) auprès des services de la Mairie de Vendôme.
- Participer à l'organisation des déplacements pour les compétitions.
- Participer à l'organisation et au déplacement des stages sportifs organisés par l'USV NATATION.
- Assurer le tutorat des stagiaires.
- Utiliser le minibus du club exclusivement pour les activités du club (2 années de permis obligatoire exigée par les assurances)

### Formation :



USV Natation –Centre Aquatique des Grands Prés - 6 rue Geoffroy Martel  
– 41100 VENDOME CEDEX

**[usvnatation41.contact@gmail.com](mailto:usvnatation41.contact@gmail.com)**  
Agrément DDJS 041-00-11 du 10/02/2000  
Association loi 1901 n°W412000645  
Siret n° 43452274400029



S'occuper du développement des projets sportifs et d'animation (projet associatif quadriennal) avec l'équipe d'encadrement et dirigeantes

#### Administratif :

- Assurer les engagements de compétition des groupes en charge
- Participer à la promotion et à la communication du club que le comité Directeur a décidé.  
Participer aux réunions mensuelles du comité directeur de l'USV Natation et aux réunions du comité départemental de natation
- Se mettre à jour à jour de tout recyclage annuellement et de diplôme d'entraîneur

#### **SAVOIR FAIRE**

- Etre capable de créer et entretenir un réseau de relations professionnelles
- Etre capable d'appliquer et faire appliquer les réglementations en vigueur
- Savoir travailler en réseau en coordonnant ses activités avec celles d'autres intervenants
- Etre capable d'utiliser les dispositifs fédéraux en cohérence avec le projet associatif
- Maîtriser les bases de différents outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint)
- Etre capable de rendre compte de son activité et de se conformer aux directives du CODIR

#### **SAVOIR ETRE, COMPORTEMENT.**

- Respecter les adhérents par un professionnalisme irréprochable :suivi des séances des nageurs (écoute, encouragement et corrections techniques). L'usage du téléphone portable est exclu durant les séances.
- Qualités relationnelles, dynamisme et force d'exemple, capacité à alimenter le vivier de bénévoles et officiels (chronométreurs).
- Respecter la charte Contrat d'Engagement Républicain" signée par le Club en adoptant un comportement approprié.
- Respecter la charte de bonnes pratiques : "Éthique et déontologie de la natation".
- Savoir faire preuve de responsabilité et de conscience professionnelle.
- Absences : sauf pour motif exceptionnel, toute demande d'absence devra être faite et validée auprès des Co Présidentes 2 semaines avant l'absence.
- Toutes modifications d'horaires et de créneaux ponctuels devront être validées par le comité directeur avant mise en place.
- Savoir faire preuve d'anticipation, d'autonomie et de rigueur : Préparation des stages et compétitions connus au calendrier en début de saison avec un budget prévisionnel remis avant la date de l'évènement pour validation.

Renseigner à chaque fin de mois (ou spécifiquement si besoin) la note de frais avec justificatifs joints pour règlement par le trésorier.

Cette fiche sera remise avant la fin de chaque mois au Trésorier ou vice -trésorier(e).

- Savoir faire preuve d'adaptation et de travail en équipe.
- Savoir faire preuve de propositions novatrices.
- Savoir expliquer ses choix, être pédagogue avec les adultes, les enfants et les parents.
- Être maître de soi en toutes circonstances afin de ne pas porter préjudice aux adhérents et à l'image du club.



USV Natation –Centre Aquatique des Grands Prés - 6 rue Geoffroy Martel  
– 41100 VENDOME CEDEX

**usvnatation41.contact@gmail.com**  
Agrément DDJS 041-00-11 du 10/02/2000  
Association loi 1901 n°W412000645  
Siret n° 43452274400029



- Savoir communiquer et promouvoir les valeurs véhiculées par le club et s'impliquer dans ses projets. Être force de proposition dans la mise en place d'activités, sportives ou non (compétitions internes, stages, fête du club, déplacement d'animations).
- Devoir et obligation de discrétion dans le cadre du secret professionnel. Tout manquement à ce principe est considéré comme une faute professionnelle et passible de sanctions.

### **ACTIVITES ET TACHES :**

- Élaboration des contenus des séances encadrées (adapté au niveau et au public).
- Assurer la conduite des séances (présence, délivrance des consignes et corrections adaptées aux publics).
- Organiser l'encadrement des stages pour les jeunes de l'École de Natation et des jeunes compétiteurs durant les vacances scolaires.
- Organiser et planifier les stages concernant le dispositif aisance aquatique durant les vacances scolaires
- Organiser, assurer le suivi et l'encadrement des déplacements concernant l'École de Natation.
- Assurer les entraînements durant les vacances scolaires.
- Alimenter le site internet de l'USV Natation.
- Participer à la conception et à la mise en place du plan de développement de l'USV Natation.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL :**

- La semaine de travail s'étend du lundi matin au dimanche soir.
- 35 heures, annualisation du temps de travail. Poste nécessitant de la disponibilité le week-end durant les vacances scolaires.
- Deux mois de période d'essai pour un CDI.
- Lieu de travail principal : majoritairement au Centre Aquatique des Grands Prés, bassin 25m X 20 m et ponctuellement des territoires des comités départemental et régional et hors région (compétitions, stages, réunions).
- Rémunération définie par la convention collective Nationale du Sport groupe 5, possibilités de prime, équipement informatique fourni, les formations et les recyclages sont pris en charge par le club.

### **RESPONSABILITÉ :**

L'entraîneur est sous la responsabilité du président(e) ou des co-présidents(es) de l'USV Natation et du salarié cadre (pour des responsabilités fonctionnelles) et a pour mission de permettre le bon déroulement des tâches qui lui sont confiées au sein du club.

### **COORDINATION :**

Tout le travail est effectué en relation avec le reste de l'équipe. Une réunion hebdomadaire est organisée pour la coordination des activités.

Sur demande du comité directeur, les entraîneurs devront assister aux différentes réunions misent en place l'USV NATATION et les différentes institutions (Mairie de Vendôme, Territoires Vendômois, Comité départemental de Natation, la ligue régionale du Centre Val de Loir de Natation.

